

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/08/31/2021032955/justel>

Dossier numéro : 2021-08-31/12

Titre

31 AOUT 2021. - Loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République de Serbie relatif à la coopération policière, fait à Belgrade le 7 février 2017

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 22-10-2021 page : 109418

Entrée en vigueur : 01-11-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art.](#) 2. L'Accord entre le Royaume de Belgique et la République de Serbie relatif à la coopération policière, fait à Belgrade le 7 février 2017, sortira son plein et entier effet.